



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 10 novembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 2025-331 intitulé « Règlement numéro 2025-331 relatif à la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 12^e jour de février 2026.

Jacynthe B
Jacynthe Bourget,
Directrice générale greffière-trésorière